



APPEL À CANDIDATURES

Procédure du 1% artistique

LE CENTRE TECHNIQUE DU LIVRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le CTLES, construit en 1996, est chargé d'accueillir des documents en provenance des collections de bibliothèques des établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche situés dans la région Île-de-France. L'EPAURIF, en qualité de maître d'ouvrage, lance une consultation pour la réalisation d'œuvre(s) d'art en application de la procédure du 1% artistique (décret n° 2002-677 modifié et décret n°2016-360) dans le cadre de la construction de l'extension du CTLES. Le nouvel édifice, livré en octobre 2016, est actuellement en exploitation.

Le bâtiment préexistant du CTLES conçu par DOMINIQUE Perrault imprime une identité forte au lieu. L'extension du CTLES a été conçue par le groupement d'architecte ANTONINIDARMON et RMDM. Soucieux de conserver une cohérence globale et de préserver l'intégrité de l'existant, les

architectes ont implanté l'extension dans le prolongement naturel du bâtiment original mais l'ont détaché du bâtiment existant pour ne pas le dénaturer.

Pour la création d'une œuvre en lien avec ce bâtiment fermé au public, le cahier des charges préconise :

- Un travail sur le flux et la circulation des livres reliant le CTLES et les lecteurs des bibliothèques, et/ou :
- Une proposition « signal » investissant la partie du bâtiment visible depuis l'autoroute, et/ou :
- Un dialogue avec l'extérieur via la passerelle qui relie le bâtiment existant à l'extension.

Le budget alloué à ce projet s'élève à 95 351 € TTC.

Date limite de remise des candidatures :

11 février 2019 - 12h00 (Paris heure locale)

Les candidats peuvent télécharger l'intégralité du dossier et répondre à la consultation à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_POjqOxo86J